

**17/02/2025 – CAPH : Prime  
Mobilités Actives 2025**

# AIDE EN FAVEUR DES MOBILITÉS ACTIVES 2025

## QUELLES SONT LES AIDES PROPOSÉES ?

**100€\***

Pour faire réparer  
ou réviser votre  
vélo chez  
un professionnel

**40€\***

Pour acheter des  
équipements  
de sécurité et/ou  
de transport

Pour l'acquisition  
d'un vélo, cargo ou classique,  
avec ou sans assistance électrique

Jusqu'à +  
**400€**

Dans la limite de  
**50%**  
du prix

## SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Être majeur,
- Être domicilié dans l'une des 47 communes de La Porte du Hainaut,
- L'achat ou la réparation doit être effectué à partir du **1er janvier 2025**,
- L'achat ou la réparation doit être réalisé chez un professionnel exerçant dans l'arrondissement de Valenciennes,
- L'achat des équipements de sécurité et/ou de transport doit être **simultané** avec la réparation ou l'acquisition d'un vélo et devra figurer sur la même facture.

## DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

JUSTIFICATIF DE DOMICILE  
DE MOINS DE 3 MOIS



PIÈCE D'IDENTITÉ  
RECTO/VERSO



FACTURE ACQUITTÉE  
DE 3 MOINS DE MOIS



CERTIFICAT  
D'IMMATRICULATION  
Seulement si acquisition

AA-XXX-AA

RENDEZ VOUS SUR LE SITE



La Porte  
du Hainaut

Communauté  
d'Agglomération

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE  
LA PORTE DU HAINAUT

Site Minier d'Arenberg - La Porte du Hainaut  
Rue Michel Rondet - BP 59  
59135 WALLERS-ARENBERG

[www.agglo-porteduhainaut.fr](http://www.agglo-porteduhainaut.fr)

\* Voir conditions sur le site internet.

Dans la limite de 100€ pour une réparation de vélo.

Dans la limite de 40€ d'achat d'équipement de sécurité et/ou de transport

Dans la limite de 30 % du prix d'achat du véhicule

À partir du 1er janvier, aide accordée sous réserve d'éligibilité et dans la limite de l'enveloppe financière 2025.

La véhicule doit être pour adulte ou adolescent de + de 15 ans

**Sont exclus de cette aide, les vélos à usage sportif (VTT, vélo de course, BMX...) et les trottinettes électriques.**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Attention, une seule aide sera octroyée par an et par foyer. Si vous avez déjà bénéficié de ce dispositif, seule une autre personne de votre foyer peut en bénéficier.

Les pièces administratives doivent être déposées au même nom que celui indiqué sur la facture.

Pour plus d'informations et pour effectuer les démarches, rendez vous sur [le site de la Porte du Hainaut](#).

---

**30/01/2025 – Les vacances  
d'hiver au Dragon D'eau**



# CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Structures  
gonflables  
tous les jours

Entrée  
à partir de  
2,60€



2025

## VACANCES D'HIVER du samedi 8 au dimanche 23 février

Baptême  
de plongée  
le mercredi 12/02  
de 14h30 à 17h30

Évènement  
Aqua Step  
le vendredi 14/02  
à 18h30

AMATEUR DE CROSS-TRAINING  
VIENS TE SURPASSER !

Évènement  
Swimfit  
Challenge

le samedi 22/02  
de 18h30 à 20h  
ADULTES

Tarif  
Swimfit  
15€

Nouveau  
stage  
Aqua fun

Tous les après-midis  
de 14h30 à 15h30

- VIENS DÉCOUVRIR  
DE NOMBREUSES  
ACTIVITÉS  
AQUATIQUES !  
POUR LES ENFANTS NAGEURS

Plus  
d'infos

Tarif stage  
à partir de  
50€



**Au dragon  
d'eau**  
Centre Aquatique  
intercommunal de l'Artois



Toutes les infos sur [dragondeau.fr](http://dragondeau.fr)



03 27 33 99 00

Chemin de l'Empire  
59230 Saint-Amand-Les-Eaux

Réalisation : AR Communication

LIKEZ  
NOTRE PAGE  
FACEBOOK  
AuDragonDeau



---

**30/01/2025 – Informations  
CPAM**





**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hainaut

# informations

LA LETTRE #02 - FÉVRIER 2025

## Les bons réflexes pour vos transports prescrits

Dans certaines situations, vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation. L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions.

### Une prescription adaptée à votre état de santé

Le mode de transport est établi selon votre état de santé :

- En ambulance si vous devez être allongé ou demi-assis ;
- En véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné si vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer ;
- En véhicule personnel ou transports en commun si vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche.

### Les conditions de prise en charge

Pour être remboursé, vous devez :

- soit avoir une prescription médicale de votre médecin généraliste ou spécialiste ;



### Avec votre compte ameli, accédez à tout moment aux services en ligne de l'Assurance Maladie !

En quelques clics suivez vos remboursements, téléchargez vos attestations, modifiez vos coordonnées et votre RIB, commandez votre carte Vitale, contactez votre conseiller...

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



- soit avoir une convocation (du service médical de l'Assurance Maladie, d'un médecin expert, d'un fournisseur d'appareillage etc.).

### Combien et comment ?

Les frais de transport pris en charge par l'Assurance Maladie sont remboursés à 55 % ou à 100 % dans certains cas.

### Le transport partagé, le bon réflexe à adopter

Lorsqu'on vous prescrit un transport assis, sans contre-indication médicale, c'est un transport partagé qui vous sera proposé. Pourquoi l'accepter ?

- Vous aidez à prendre soin du système de santé car le coût moyen pour chaque trajet est inférieur à celui d'un transporteur individuel ;
- Vous contribuez à faciliter votre recherche de transport et celle des autres patients ;
- Vous limitez votre impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

## Les avantages du compte ameli



### Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) !**

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



3646

Service gratuit  
+ prix appel

**ameli**.fr

---

**14/01/2025 – Mini centre  
d'Hiver**

HASNON



# Mini Centre de Loisirs

du lundi 10 au vendredi 21 février 2025

**INSCRIPTIONS à la journée**  
**dans la limite des places disponibles**  
**du 20/01 au 24/01**  
*sur la plateforme de réservation cantine/garderie\**

**Le Nord  
fait ses Jeux !**



**Toute inscription  
est définitive**

Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.  
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

\*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - [accueil@hasnon.fr](mailto:accueil@hasnon.fr)



---

**10/01/2025 – Réunion du  
Conseil Municipal le 16  
janvier 2025**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

REUNION  
DU  
**CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 16 Janvier 2025 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 9 Janvier 2025



**OBJET DE LA REUNION (2)**

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2024
- SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- ADHESION A LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE NUMERIQUE 59 62

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

---

**30/12/2024 – Informations  
CPAM**





## La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

### Comment vous aide-t-elle ?

**Vous ne payez pas :**

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

### Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur :

[www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur](http://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur)



### Déclarer la naissance de votre enfant sur ameli

Bébé vient de naître ? Les parents doivent effectuer certaines démarches, comme la déclaration de naissance de l'enfant auprès de l'Assurance Maladie.

Elle doit être faite après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

Pour gagner du temps, réalisez cette démarche en ligne en quelques clics.

Rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, service *Naissance de mon enfant*, et laissez-vous guider.



*Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?  
Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).*

### Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



### Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre déclaration est automatisée : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

## Déclarez la naissance de votre enfant

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)



### Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](http://ameli.fr) !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](http://ameli.fr)



---

# **19/12/2024 – Fermetures exceptionnelles de la mairie les samedis suivants**

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 21 et 28 décembre 2024, ainsi que les samedis 4 et 11 janvier 2025.

Merci pour votre compréhension.

---

# **06/12/2024 – Réunion du Conseil Municipal le 12 décembre 2024**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,  
en séance (1) ORDINAIRE, le *Jeudi 12 Décembre 2024 à 19 h – Salle des fêtes*

Fait à HASNON, le 5 Décembre 2024



**OBJET DE LA REUNION (2)**

- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2024
- HARMONIE MUNICIPALE / DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- DISPOSITIF CANTINE A 1€ - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
- SUPPRESSION REGIE FETES ET CEREMONIES
- EXONERATION TFPB en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la première année d'exonération justifiant de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie
- REGROUPEMENT DES ELEVES DE L'ECOLE JEANNE LINGLIN DE CATAINE AU G GROUPE SCOLAIR JULIE-VICTOIRE DAUBIE
- CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADE : Opérateurs APS (C3) – Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> C (C3) – Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> C (C2)
- RGPD/ RENOUVELLEMENT DE CONVENTION
- BILAN CLSH ET COLO JUILLET 2024

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.



---

**03/12/2024 – Grève du 3  
décembre 2024 dans les écoles**

HASNON



*Suite au mouvement de  
grève de ce jeudi 5 décembre,*

## **Les services de cantine et de garderie ne pourront être assurés.**

Par conséquent, les enfants ne seront  
accueillis que **de 8h30 à 16h15**.

**Un service minimum sera proposé  
pour accueillir les enfants  
des instituteurs·trices absent(e)s  
(y compris les élèves de Cataine)  
au Groupe Scolaire J.-V. DAUBIÉ.**

L'étude pourra être maintenue pour les  
enfants inscrits, jusque **17h30**.

**Pour déjeuner dans le réfectoire scolaire les  
enfants devront ramener un pic-nic froid.**

---

# 29/11/2024 – Message de Vigilance : VOL PAR RUSE

Le commissariat de police de Valenciennes nous informe qu'actuellement plusieurs vols par ruse ont été recensés sur la CPN Valenciennes Agglomération (Onnaing, Roeulx, Trith st Léger) .

DEUX INDIVIDUS AVEC GILETS JAUNES FRAPPENT A LA PORTE DE LA VICTIME PRÉTEXTANT VÉRIFIER LES ROBINETS ET LE COMPTEUR D'EAU. L'un procède aux vérifications des robinets avec la victime, pendant que l'autre, une femme fouille la maison.

15 minutes après cette intervention, deux autres individus en veste noire se présentent avec une fausse carte de police et pénètrent dans l'habitation de la personne âgée. Cette dernière indique aux faux policiers, l'endroit où est entreposé les biens de valeurs, toujours en détournant l'attention de la victime, **ils finissent pour dérober les biens précédemment dévoilés.**